



APRÈS

## LA FORÊT DU PLATEAU DES ALLUETS : LE DOMAINE DU RONÇAY



AVANT

**E**n 2022, un Groupement Forestier a acquis le Domaine du Ronçay composé d'une partie bâtie, non entretenue, qui a été revendue et entièrement restaurée. Le nouveau propriétaire a entièrement pris à sa charge l'amélioration du chemin Rouge qui dessert la propriété, du chemin du Déluge en aval jusqu'à la route Dauphine en amont. La partie forestière de 116 Ha dont 40 Ha sur Bazemont a été conservée et sera désormais exploitée comme à l'origine.

En 2023, le groupement Forestier du domaine du Ronçay a présenté un Plan Simple de Gestion (PSG) qui a été validé et agréé par le Centre Régional de la Propriété Française (CRPF d'Ile-de-France et du Centre-Val de Loire) et la Préfecture des Yvelines (DDT). Ce document, obligatoire pour des forêts supérieures à 20 Ha, est un document de gestion durable en forêt privée permettant aux propriétaires de mieux connaître, gérer leurs forêts, respecter la réglementation et être dispensés de certaines autorisations de coupes. En outre, il donne le programme de coupes de bois et de travaux forestiers de 2022 à 2032 et les volumes qui seront exploités. Concernant le type de coupes de bois, la coupe d'amélioration, d'éclaircie de taillis et

la coupe sanitaire, sont les plus programmées. Concernant les travaux, la désignation de tiges d'avenir, de dégagement de régénération naturelle et l'entretien des fossés et des chemins communaux sont prévus.

Dès la vente de l'ensemble du Domaine du Ronçay, la commune s'est assurée du sérieux du Groupement Forestier. Elle est en possession du Plan Simple de Gestion (PSG) et de l'agrément qui a été délivré. Les communes sont souvent démunies face à une exploitation forestière en forêt privée. Dès 2014, Bazemont adhère à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) permettant au maire d'être alerté sur les ventes et de saisir cet organisme pour qu'il exerce son droit de préemption au nom de la commune. En 2022, suite à cette vente, la commune a adhéré à l'Union Forestière des Collectivités d'Ile-de-France afin de pouvoir être mieux informée et accompagnée.

L'exploitation forestière, d'abord commencée sur le secteur de Bouaffle, se poursuit sur le secteur de Bazemont. Une réunion s'est tenue sur place, chemin du Déluge, en présence du propriétaire, de la commune et des associations environnementales.

Reste le délicat sujet de la vidange des bois. Une réunion a été programmée avec le Groupement Foncier et

la société forestière afin de définir la plate-forme de stockage des grumes située sur le domaine privé et leur évacuation. Ce dossier a été inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de rentrée le 13 septembre, afin que le propriétaire puisse présenter son projet et un débat s'en est suivi. Une plateforme de stockage des grumes se fera en domaine privé, en haut du Chemin Long qui sera élargi sur le domaine privé et entièrement refait par le propriétaire, pour l'évacuation des grumes vers La Fontaine Pleureuse et Beule. En 2025, nous suivrons l'évolution du projet et tiendrons informés les riverains. L'exploitation forestière du domaine de la Fontaine Pleureuse, plus petite, est également concernée.

Cette forêt privée n'était plus exploitée ni entretenue depuis plus de trente ans. Après la tempête de 1999, cette situation a conduit à une forte accumulation de bois et des dépérissements importants de frênes et de châtaigniers. Je me réjouis de voir, enfin, cette forêt être à nouveau entretenue. Avec la commission Environnement, je veillerai à une application stricte du PSG, ainsi qu'à l'entretien régulier des chemins communaux par le Groupement Forestier.

**JEAN-BERNARD HETZEL**  
MAIRE